



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Réunion d'information

**Demande de financement des actions menées au titre du Projet
Sportif Fédéral (PSF)**

Campagne 2021

(hors Corse et Nouvelle Calédonie)

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !



 **AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

La part territoriale : 170,7 M€ en 2021 [2020 -> 129,75M€]

Part territoriale

composée de 2 dispositifs complémentaires

Projets Sportifs Territoriaux (PST)

correspondant aux crédits
instruits au plan régional
[par les DRAJES / DSDEN]

89,3M€

[2020 -> 66,35M€]

Projets Sportifs fédéraux (PSF)

correspondant aux crédits
instruits par les fédérations
dans le cadre de la
déclinaison de leur stratégie
fédérale

81,4M€

[2020 -> 63,4M€]

La part territoriale : 170,7 M€ en 2021 [2020 -> 129,75M€]

Part territoriale

composée de 2 dispositifs complémentaires

Projets Sportifs Territoriaux (PST)

correspondant aux crédits instruits au plan régional [par les DRAJES / DSDEN]

89,3M€

[2020 -> 66,35M€]

Projets Sportifs fédéraux (PSF)

correspondant aux crédits instruits par les fédérations dans le cadre de la décision de leur conseil fédéral

81,4M€

[2020 -> 63,4M€]

Les Projets Sportifs Fédéraux (PSF) : 81,4M€

Instruction des demandes de subventions par les fédérations en fonction des orientations qu'elles auront fixées **dans le respect des directives de l'ANS**

Sanctuariser les crédits attribués à l'outremer

avec possibilité de financer des projets liés à l'accession au sport de haut niveau ou à la prise en compte de frais de déplacement

Flécher 50% des crédits sur les clubs

Augmenter les crédits dédiés aux actions menées en QPV et ZRR

Augmenter de + 25% les crédits dédiés à la féminisation de la pratique sportive

Garantir la transparence de la décision

- attribution équitable aux associations quel que soit leur ressort géographique, en fonction de critères préalablement définis et partagés
- la commission ANS garantit l'indépendance des décisions et veille au respect des règles d'éthique, de déontologie et de transparence
- le Président de la commission d'éthique est membre de cette commission

Assurer la promotion des actions financées

Utiliser le logo

- de l'Agence nationale du Sport
- France Relance (si la subvention relève de cette thématique)

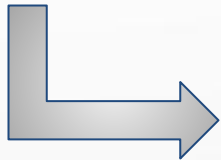
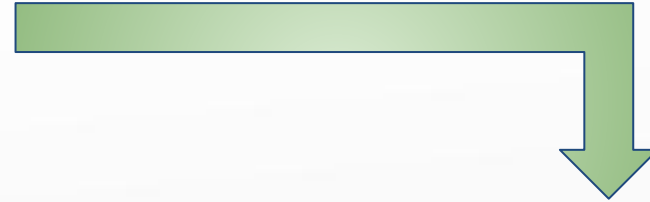
Communiquer à l'ANS les actions les plus innovantes et exemplaires

Articuler stratégie nationale & déclinaisons territoriales



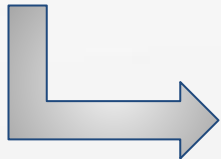
Articuler stratégie nationale & déclinaisons territoriales

⇒ cohérence et complémentarité de la stratégie de développement nationale avec le projet sportif fédéral (PSF) ou la stratégie territoriale de labellisation, ainsi qu'avec les actions soutenues au titre des projets sportifs territoriaux (PST)



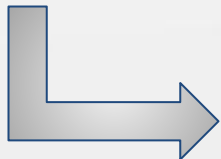
Privilégier les actions visant à corriger les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques

- pratique féminine
- pratique des personnes en situation de handicap (notamment les jeunes)



Privilégier les actions renforçant la lutte contre les dérives et les violences dans le sport

- discriminations, homophobie, radicalisation...
- harcèlement, violences physiques et sexuelles



Développer l'accès au sport de haut niveau (ETR et structures du Projet de Performance Fédérale)

Pour les disciplines reconnues de haut niveau uniquement :

- **actions sportives** : stages, regroupements, déplacements de sélections et campagnes de détection
- **encadrement** : vacations et formations ;
- **optimisation de l'entraînement** : matériels légers, prestations de services, prestations paramédicales.

Plan France Relance, crédits réservés :

- aux associations en très grande difficulté, proches de l'état de cessation de paiement
- en faveur d'actions qui favorisent la reprise de l'activité sportive
- pour répondre aux besoins des associations qui respectent les mesures liées aux protocoles sanitaires imposés

+

les priorités fédérales qui seront précisées dans la note de cadrage



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Projet fédéral, actions éligibles et critères d'analyse


Envie de différence ? Vibrez Triathlon !



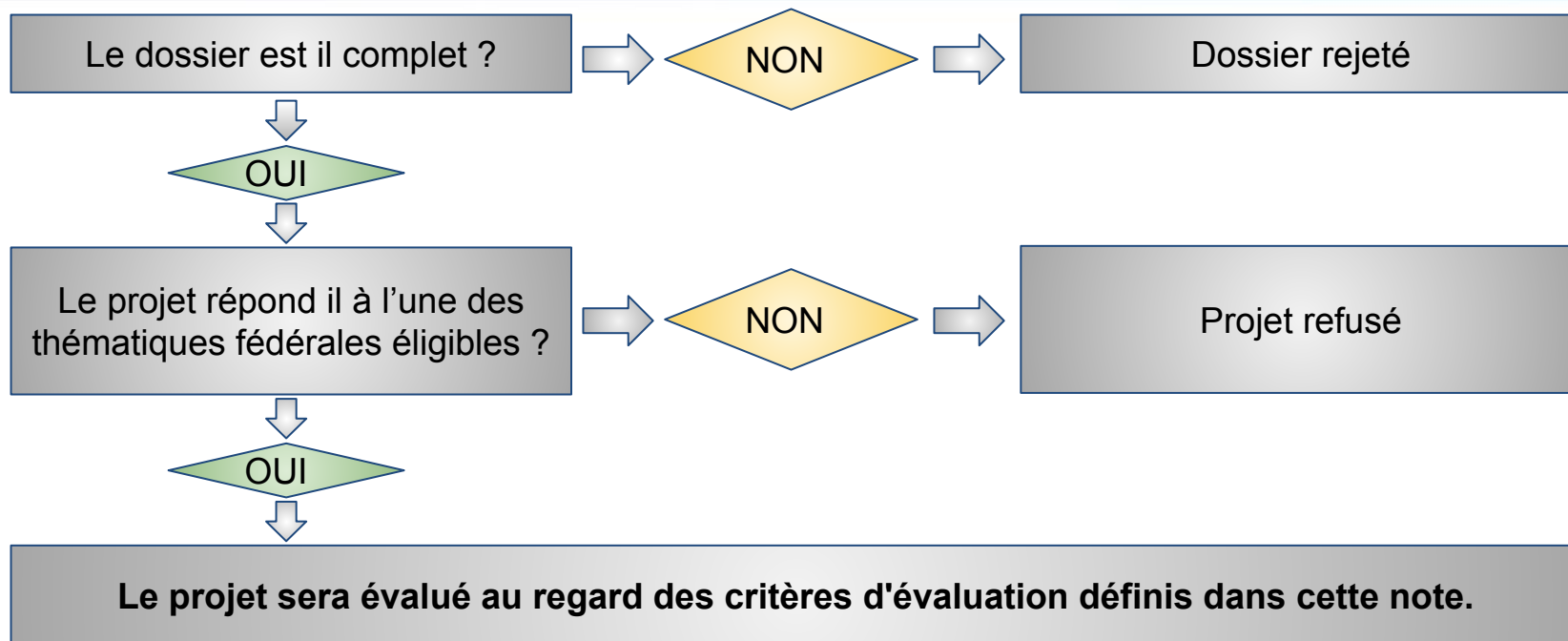
 **AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Éléments à prendre en compte pour toute demande

	Ligues	Comités départementaux	Clubs
Nombre de projets listés dans cette note pouvant être déposés	3	2	2 + 1 projet Plan France Relance
Subvention minimale pouvant être versée par structure	1500€ (1000€ dans les Zones de Revitalisation Rurale / 1000€ pour tout dossier comprenant au moins une action retenue/financée dans le cadre du plan France relance)		
Subvention maximale pouvant être versée par structure	50.000€	20.000€	8.000€
	Limitée à 50.000€ pour la région		
Taux maximum de subventionnement	75% du coût prévisionnel de l'action (dans la limite du montant maximal de subvention ci-dessus)		
	Nécessité de rédiger un projet territorial et de le transmettre à la fédération 		
Exclusions	Le haut niveau (hors accession au haut niveau) et les dépenses d'investissement (achat > 500€ HT unitaire)		

Les critères d'analyse des projets



Pour les ligues et les comités départementaux, la F.F.TRI. tiendra également compte

- de la **cohérence** et de la **complémentarité** des dossiers Ligues et Comités départementaux d'une même région
- du niveau de **fonds propres** des structures
- du dépôt d'un **dossier dans le cadre du PST** (copie à fournir)

Pour les clubs, les ligues pourront, si elles le souhaitent, tenir compte

- du niveau de **fonds propres** des structures
- du dépôt d'un **dossier dans le cadre du PST** (copie à fournir à la ligue)


Le projet territorial

Le projet sera évalué au regard des critères d'évaluation définis dans cette note.

Pour les ligues et les comités départementaux, la F.F.TRI. tiendra également compte

- de la **cohérence** et de la **complémentarité** des dossiers Ligues et Comités départementaux d'une même région
- du niveau de **fonds propres** des structures
- du dépôt d'un **dossier dans le cadre du PST** (copie à fournir)


Projet territorial
Voir fiche explicative



Projet territorial = un projet

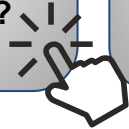
- des demandes dans le compte Asso
- chaque structure dépose une demande sur le compte asso

Projet territorial: une fiche synthèse
Reprenant l'intégralité des demandes du territoire



Fiches explicatives

Comment formaliser un projet associatif ?



Comment construire le budget prévisionnel d'une action ou d'un projet ?



Aide aux associations en difficulté





FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Montant et répartition de l'enveloppe du PSF de la F.F.TRI.

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !



 **AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le PSF de la F.F.TRI. : 621 800€ [2020 -> 472 016 €]

621 800 €

hors Corse et Nouvelle-Calédonie

dont 56 528 €
sanctuarisés pour l'Outre Mer

dont 24 491 € pour la Réunion

dont 23 440 € pour la Guadeloupe

dont 8 597€ pour la Martinique

dont 148 350 €
d'enveloppe complémentaire

dont 96 150 €

issus du Plan France Relance

crédits réservés aux clubs :

- en très grande difficulté, proches de l'état de cessation de paiement
- qui mettent en place des actions qui favorisent la reprise de l'activité sportive
- qui mettent en place des actions liées aux protocoles sanitaires (gel, masques, matériels...)

Le PSF de la F.F.TRI. : 621 800€ [2020 -> 472 016 €]

Les enveloppe clubs (métropole) et enveloppe Plan France Relance sont calculées au prorata du nombre de clubs (50%) et du nombre de licenciés (50%) de la ligue

		Enveloppe clubs	dont fonds Plan France Relance	Enveloppe Ligues / Comités Départementaux
Métropole	AUVERGNE RHONE ALPES	34 256 €	11 400 €	281 363 €
	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	13 095 €	4 360 €	
	BRETAGNE	16 064 €	5 343 €	
	CENTRE VAL DE LOIRE	10 601 €	3 526 €	
	GRAND EST	25 477 €	8 477 €	
	HAUTS DE FRANCE	23 048 €	7 667 €	
	ILE DE FRANCE	41 951 €	13 959 €	
	NORMANDIE	13 940 €	4 638 €	
	NOUVELLE AQUITAINE	28 734 €	9 557 €	
	OCCITANIE	24 151 €	8 029 €	
	PAYS DE LA LOIRE	21 901 €	7 291 €	
	PROVENCE ALPES COTE D AZUR	28 145 €	9 357 €	
Outre Mer	GUADELOUPE	12 811 €	1 091 €	11 720 €
	MARTINIQUE	4 655 €	356 €	4 298 €
	REUNION	13 345 €	1 099 €	12 245 €
TOTAL		312 174 €	96 150 €	309 626 €

621 800 €



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Calendrier

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !



 **AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Campagne 2021 : calendrier clubs

Date de début de dépôt des dossiers

Date de fin




Mise à jour de vos données possible

Les demandes de subvention sont à effectuer sur la plateforme nationale

Le Compte Asso

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>



 **Club à multi affiliations**
une seule demande de subvention pour une même action
⇒ choix d'affiliation à faire

Campagne 2021 : calendrier ligues et comités dép.



Mise à jour de vos données possible

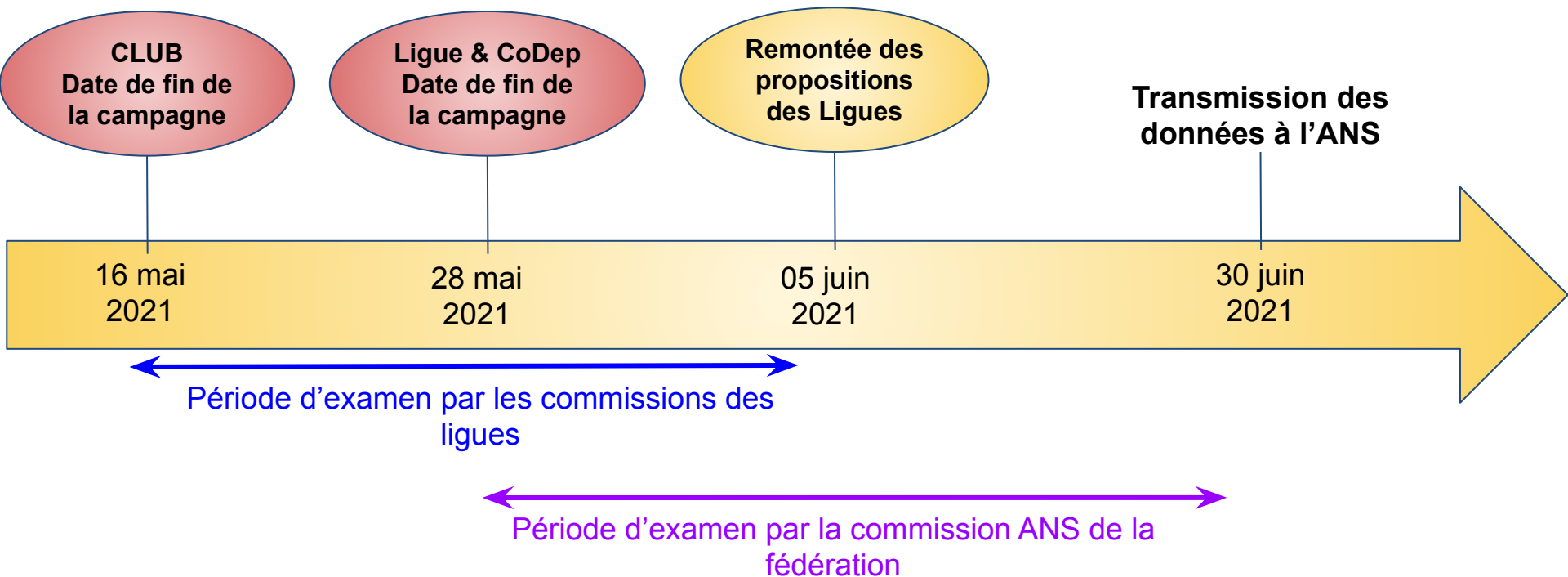
Les demandes de subvention sont à effectuer sur la plateforme nationale

Le Compte Asso

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>



Calendrier d'instruction





FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Compte Asso : code de subvention et point d'attention "Première demande"

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !



 **AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTENTION : nouvelle action = “première demande”

Au regard de l'évolution de la note de cadrage par rapport à 2020, il n'est pas souhaitable de cocher la case “Renouvellement” d'action ou de projet (ce qui recopie le dossier de l'année passée), il est préférable de cocher la case “**Première demande**” et de renseigner une action conforme à la note de cadrage 2021.

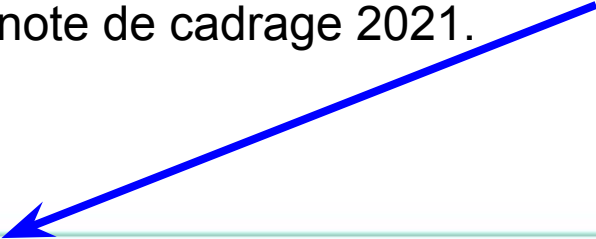
✓ **Description**

* Récurrence Première demande Renouvellement

* Intitulé

* Période Annuel

* Date de début





FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

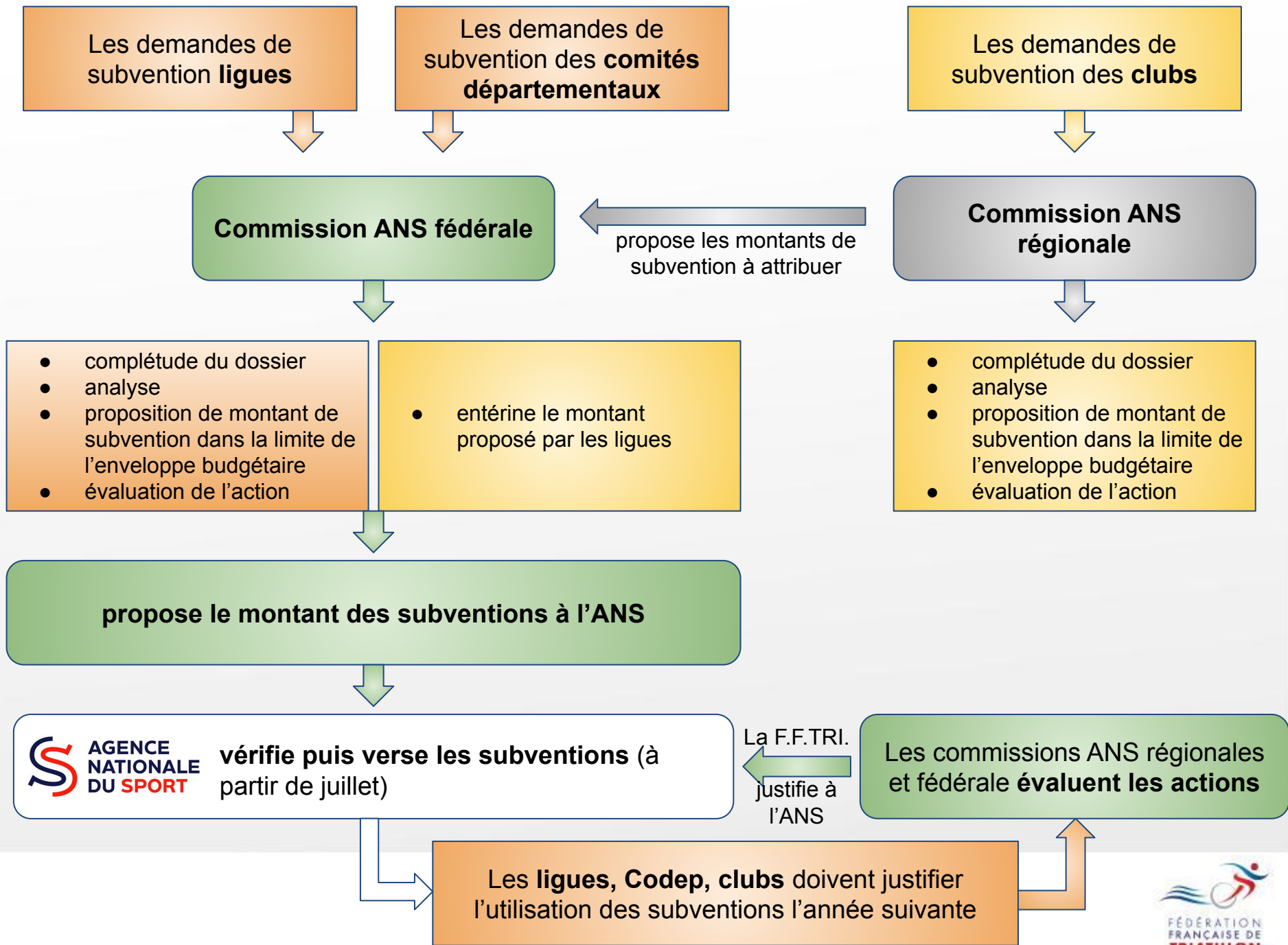
Organisation : du dépôt des dossiers à l'évaluation

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !



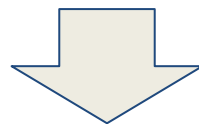
 **AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Obligatoire : évaluation des actions 2020

Chaque association doit justifier l'utilisation des subventions obtenues en 2020.



NOUVEAU

Le “compte rendu financier de subvention” (CRF) doit être obligatoirement renseigné en ligne via [Le Compte Asso.](#) (opération réalisable à partir du 05 avril 2021)



Une ressaisie de votre part sera nécessaire si vous avez déjà envoyé un compte rendu au format PDF.

Les 3 scénarios possibles

Trois scénarios sont possibles :

- L'association a réalisé l'action en 2020
- L'association va terminer l'action au cours du 1er semestre 2021 comme prévu initialement
- L'association n'a pas pu terminer ou réaliser l'action suite à la crise sanitaire

Scénario 1 : L'association a réalisé l'action en 2020

L'association souhaite déposer **une demande de subvention en 2021 pour un projet déjà financé l'année d'avant**



L'association doit **déposer le Compte Rendu Financier** lors de cette demande.



La Fédération analyse le **Compte Rendu Financier** au regard des critères d'évaluation fixés.



En cas de subvention **non justifiée** ou **partiellement utilisée** et sur proposition de la fédération avant le 30/10/2021, l'Agence procédera à une **demande de reversement**.



En cas de reversement, une **notification** sera envoyée à l'association par **l'Agence**.

L'association ne souhaite pas reconduire le projet financé l'année d'avant.



L'association doit **déposer le Compte Rendu Financier** avant le 30/09/2021



Le compte rendu financier doit impérativement être renseigné en ligne via [Le Compte Asso](#)

Scénario 2 : L'association va terminer l'action au cours du 1er semestre 2021 comme prévu initialement

L'association souhaite déposer une demande de subvention en 2021 pour un projet déjà financé l'année d'avant

L'association doit **déposer un Compte Rendu Financier intermédiaire** lors de cette demande.

L'association doit déposer le **Compte Rendu Financier définitif** avant le **30 sept 2021** sur Le Compte Asso.

La Fédération analyse le **Compte Rendu Financier** au regard des critères d'évaluation fixés.

En cas de subvention **non justifiée** ou **partiellement utilisée** et sur proposition de la fédération avant le 30/10/2021, l'Agence procédera à une **demande de reversement**.

En cas de reversement, une **notification** sera envoyée à l'association par l'**Agence**.

L'association ne souhaite pas reconduire le projet financé l'année d'avant



Le compte rendu financier doit impérativement être renseigné en ligne via [Le Compte Asso](#)

Scénario 3 : L'association n'a pas pu terminer ou réaliser l'action suite à la crise sanitaire

L'association souhaite déposer une demande de subvention en 2021 pour un projet déjà financé l'année d'avant

L'association doit transmettre à la fédération la [déclaration sur l'honneur jointe à la circulaire 6166 du PM](#) au moment de la demande 2021.

Sur proposition de la fédération, avant le 30 juin 2021, l'Agence reconnaît le **cas de force majeure**.

Les **subventions** non utilisées pourront être **redéployées sur l'exercice 2021** sur la même action ou sur une autre action sur validation.

En cas de redéploiement, une **notification** sera envoyée à l'association par la fédération.

L'association justifiera, via le **Compte Rendu Financier**, le bon usage des crédits en **2022**.

L'association ne souhaite pas reconduire le projet financé l'année d'avant

L'association doit transmettre à la fédération la [déclaration sur l'honneur jointe à la circulaire 6166 du PM](#) avant le **01/06/2021**



Le compte rendu financier doit impérativement être renseigné en ligne via [Le Compte Asso](#)

Obligatoire : évaluation des actions 2021

Chaque association doit justifier l'utilisation des subventions obtenues en 2021 avant le 30 juin 2022.

Le “compte rendu financier de subvention” (CRF) doit être obligatoirement renseigné en ligne via [Le Compte Asso.](#)



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Les commissions ANS régionales et fédérale

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !



 **AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

La commission d'attribution (F.F.TRI.)

**Garantir une attribution équitable aux associations
et la transparence de la décision**

Le Conseil d'Administration a validé la mise en place d'une commission d'attribution



- décisionnelle
- composée de 6 personnes minimum, licenciées ou non, nommées par le Président fédéral (y compris parmi les membres du CA fédéral, les Présidents de Ligue, les salariés fédéraux et régionaux, les membres de la Direction Technique Nationale), dont le Président du Comité d'Ethique.



Rôle de la commission d'attribution (F.F.TRI.)

- entériner le montant des subventions proposées par les commissions régionales sur les demandes formulées par les clubs
- analyser les projets déposés par les ligues régionales et les comités départementaux et proposer le montant des subventions à leur allouer
- avant la campagne de demande de subvention N+1, évaluer les actions subventionnées réalisées par les ligues régionales et les comités départementaux

Les commissions régionales d'attribution (Ligue)

**Garantir une attribution équitable aux associations
et la transparence de la décision**



- 3 personnes minimum
- composition décidée par la ligue
- fonctionnement décidé par la ligue
- obligation de se réunir avant la commission d'attribution fédérale
- possibilité de faire appel au CTL / agent de développement pour accompagner l'instruction des dossiers



Rôle des commissions régionales d'attribution

- Accompagner les clubs
- Vérifier la complétude des dossiers déposés par les clubs
- Analyser les projets déposés par les clubs et proposer le montant des subventions à leur allouer
- Avant la campagne de demande de subvention N+1, évaluer les actions subventionnées réalisées par les clubs



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Les autres subventions à solliciter auprès des services déconcentrés de l'Etat

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !



 **AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Projets Sportifs Territoriaux (PST) : 89,3M€

Ces enveloppes sont gérées / instruites par les DRAJES/DSDEN, nous vous invitons à solliciter vos référents territoriaux pour un accompagnement.

58,7M€* pour l'**emploi et l'apprentissage**

13M€ pour le **fonds territorial de solidarité**

(dont 1M€ pour "J'apprends à nager")

4M€ pour « **Aisance aquatique** » / « **J'apprends à nager** »

(dont 1M€ issus du fonds territorial de solidarité)

2M€

J'apprends à nager – Stages d'apprentissage de la natation pour les 6-12 ans

2M€

Aisance aquatique – Stages d'apprentissage de l'Aisance aquatique pour les 4-6 ans

3,5M€ pour les actions liées à la **lutte contre les dérives dans le sport, à la promotion de la santé par le sport,...**

4,1M€ pour les territoires ultramarins faisant l'objet de dispositions particulières (Corse, Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie)

** Le CA de l'Agence du 14/12/2020 a décidé de ne déléguer dans un premier temps que 38,7M€ aux Préfets de région (sur les 45,7M€) afin de pouvoir les réorienter en fonction des besoins suite à la crise sanitaire*

La part équipement : 86 M€

Ces enveloppes sont gérées / instruites par les DRAJES/DSDEN, nous vous invitons à solliciter vos référents territoriaux pour un accompagnement.

50M€ pour la rénovation énergétique des équipements sportifs

12M€ pour le **Plan Aisance Aquatique** dédié au financement des piscines et des bassins d'apprentissage de la natation (**tous gabarits de bassin y compris mobiles et modulaires**)

8M€ pour **Plan de développement des équipements sportifs en outre-mer et en Corse**

(pour les constructions et rénovations lourdes d'équipements structurants - hors piscines)

12M€ pour les **équipements sportifs de niveau local** hors outre-mer et Corse

⇒ **Mise en accessibilité : dont**

- L'acquisition de matériels spécifiques nécessaires à la pratique sportive des personnes en situation de handicap ;
- L'acquisition de véhicules de type minibus, aménagés pour le transport des sportifs en situation de handicap.

⇒ **Projets sportifs spécifiques : dont**

- L'acquisition de matériels lourds spécifiques destinés à la pratique sportive fédérale.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Les modes d'emploi et guides de l'ANS 2021

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !



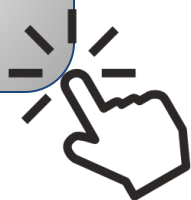
 **AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les guides 2021 de l'ANS

Le Compte Asso

Créer un compte



Le Compte Asso

Compléter les informations administratives



Le Compte Asso

Déposer un compte rendu financier



Le Compte Asso

FAIRE UNE DEMANDE « PRÉVENTION DES NOYADES ET DÉVELOPPEMENT DE L'AISANCE AQUATIQUE »



Le Compte Asso

FAIRE UNE DEMANDE EMPLOI



Le Compte Asso

FAIRE UNE DEMANDE FONDS TERRITORIAL DE SOLIDARITÉ



Le Compte Asso

FAIRE UNE DEMANDE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL





FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Les logos à télécharger

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !



Les logos à télécharger

Pour une action subventionnée dans le cadre du Plan France Relance



[Télécharger la charte graphique](#)

[Télécharger le logo](#)

Pour une action subventionnée dans le cadre du Projet Sportif Fédéral (PSF)



[Télécharger le kit logo complet de l'Agence nationale du Sport pour le web et en versions vectorisées \(PC et Mac\) \(.zip\)](#)